



Se faire rembourser un trop perçu obtenu par une société.

Par **olive59**, le **18/09/2008** à **23:16**

Bonjour,
Lors de la construction de notre habitation, nous avons fait appel à une société pour réaliser les travaux d'assainissement (après bien sur plusieurs devis).
Les travaux ont été réalisés normalement et conformément à ce qui était prévu avec paiement des acomptes.
Lors de la reception de la facture finale, j'ai effectué le déblocage de fonds et après reception du chèque, j'ai envoyé ce dernier à la société qui l'a rapidement encaissé.
Lorsque j'ai classé la facture finale, j'ai constaté une différence significative en faveur de la société entre le devis initial et le montant total versé.
Après de nombreux contacts téléphoniques, la société a reconnu le trop perçu de leur part et nous a répété à plusieurs reprises que nous allions recevoir le règlement de ce dernier.
Cela fait environ six mois que cela dure, et nous aimerions récupérer notre argent.
Mais que faire pour cela hormis un courrier avec A/R?
Merci d'avance pour vos réponses et informations.